

13 juin 1953

105
157Communiqué

Le Conseil fédéral s'est réuni samedi matin. Il a entendu un rapport du Chef du Département politique sur les conversations qui ont eu lieu et sur les renseignements qui ont été obtenus depuis la remise de la note du 9 juin 1953 aux gouvernements des Etats-Unis et de la République populaire de Chine. Il a pris la décision d'accepter l'invitation adressée à la Suisse de se faire représenter dans les deux commissions chargées, l'une de surveiller l'exécution des conditions d'armistice par les parties belligérantes, l'autre d'assumer la garde des prisonniers de guerre qui n'ont pas fait usage de leur droit au rapatriement. Cette décision est prise en tenant compte de la situation de droit actuelle, des renseignements complémentaires reçus ainsi que des assurances qui ont été données au Conseil fédéral quant à la nature et à la portée du mandat confié à la Suisse et aux conditions dans lesquelles il pourra être rempli.

Le Colonel-divisionnaire Rihner sera le chef de la Délégation suisse dans la Commission chargée de surveiller l'exécution des conditions d'armistice; le chef de la délégation suisse dans la commission chargée de la garde des prisonniers de guerre n'est pas encore désigné.

Berne, 13. 6. 53

